FED-ACTUS

Dépêche de la FNSPF **N°4**
Juin 2026



On vous explique

LE CONTRAT TERRITORIAL DE SECOURS D'URGENCE

ACTUALITÉS POLITIQUES

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX SAPEURS-POMPIERS

VOTRE RÉSEAU

L'ŒUVRE DES PUPILLES FÊTE SES 100 ANS

Fédération Nationale SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

ÉDITO

C'est un constat collectif pour les sapeurs-pompiers : entre l'incendie de Crans-Montana, qui a mis en lumière la fragilisation de la prévention incendie et du contrôle des ERP, les inondations et tempêtes successives, témoignant d'une tendance à la hausse des catastrophes naturelles, les chiffres relatifs aux violences faites aux sapeurs-pompiers, affichant une courbe croissante… L'année 2026 a commencé tambour battant. Mais à mi-chemin, dans cette période propice à l'action, je constate que votre résilience ne faiblit pas. Une résilience que la Fédération tâche d'honorer chaque jour, en défendant ses doctrines opérationnelles et en prônant les changements nécessaires.
En cette fin de premier semestre, le tambour bat aussi pour l'Œuvre des Pupilles, qui célèbre activement son centenaire. Des festivités qui s'enchaînent dans la solennité des commémorations et la joie des rassemblements, grâce à la force du réseau des sapeurs-pompiers. Preuve une fois encore que les valeurs d'entraide et de solidarité que vous portez accompagnent toutes nos actions.

> « Le dynamisme dont la Fédération fait preuve pour défendre ses doctrines opérationnelles est intact. »



Jean-Paul Bosland
Président

SOMMAIRE



3. Actualités politiques
- Plan national de prévention et de lutte contre les violences
- Crans-Montana : la FNSPF saisit le ministre de l'Intérieur

4. On vous explique
- Le contrat territorial de secours d'urgence (CTSU)

6. Questions & réponses du réseau
- Où en est l'arbitrage sur les tenues de feu ?
- En quoi consiste le partenariat signé avec Airbnb.org ?

6. Votre réseau
- Centenaire de l'ODP
- Les JSP de la Sarthe à l'honneur
- La FINAT
- Le challenge SR/SSUAP

7. À retenir
- Agenda
- Partenariats







Mai 2026
32 rue Bréguet - 75011 Paris.
01 49 23 18 18 - pompiers.fr
Rédaction
Directeur de la publication
Colonel Jean-Paul Bosland

ISSN 3099-7119

Rédactrice en chef
Hélène Arsanger
Rédactrice
Sophie Hantraye
Rédacteur graphiste
Surene Guy de Fontgalland

Photographes
Marion Fournies, Adrien Quentric,
Impression / Diffusion
CFI Technologies, Groupe Prenant
18, rue des Cévennes
Lisses 91017 Evry Cedex

UN PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX SAPEURS-POMPIERS

Chaque année depuis 2021, près de 1500 agressions envers les sapeurs-pompiers sont recensées, la majorité liée au secours à la personne (qui représente aujourd'hui 87% des interventions). Avec 1525 agressions déclarées, l'année 2025 est venue confirmer cette tendance à la hausse.

Face à ce phénomène qu'il a qualifié d'« urgence réelle », le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez a présenté le 13 février 2026 un « plan national de prévention et de lutte contre les violences faites aux sapeurs-pompiers ». Un projet de 19 mesures, articulées en 5 axes stratégiques :
- mieux connaître les menaces,
- prévenir et anticiper les situations à risque,
- préparer les agents face à la violence,
- accompagner sans faille les victimes,
- bannir toute forme d'impunité.

Le dispositif prévoit notamment la mise à jour des protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les agressions, le développement d'un outil de prévention dans le système de gestion des appels d'urgence NexSIS 18-112, le déploiement de caméras piétons et embarquées au sein des SIS, l'amélioration des modalités de réparation des préjudices subis par les sapeurs-pompiers agressés ou encore la facilitation des modalités de dépôt de plainte.

Soutenu par la FNSPF, ce plan visant la « tolérence zéro » est amené à être décliné sur l'ensemble des territoires. ■





Une règlementation des ERP de 5e cat trop légère ?

CRANS-MONTANA : LA FNSPF SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le 1er janvier 2026, à Crans-Montana (Suisse), l'incendie du bar Le Constellation a fait 41 victimes – dont 9 Français – et 114 blessés graves. C'est dans ce cadre, et dans un contexte de fragilisation de la prévention incendie et du contrôle des ERP de 5e catégorie, que le président de la FNSPF a tenu à alerter le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez.

Dans un courrier s'adressant directement au locataire de la Place Beauvau, Jean-Paul Bosland met l'accent sur « la nécessité de veiller à ce que la légitime volonté de simplification réglementaire, engagée depuis 2013, demeure pleinement compatible avec les exigences d'une prévention du risque d'incendie et de panique efficace et opérationnelle », regrettant ainsi des allègements successifs ayant fragilisé le contrôle des ERP de 5e catégorie sans locaux à sommeil. La FNSPF souhaite ainsi engager de nouvelles discussions et appelle le ministre de l'Intérieur à activer un groupe de travail national associant l'État, les élus locaux et les acteurs opérationnels de la sécurité civile. Objectif : formuler rapidement des propositions visant à garantir la sécurité incendie des personnes accueillies dans les établissements recevant du public. ■

LES RENDEZ-VOUS PASSÉS

- **Du 21 février au 1er mars : Salon International de l'Agriculture**
 Valorisation du dispositif Terroirs Engagés, sensibilisation du grand public, valorisation de l'enagement quotidien des SP.
- **12 mai 2026 : atelier de travail sur le financement des SDIS à l'Assemblée nationale**
 Travail commun entre les élus de la FNSPF et le groupe d'études Sapeurs-pompiers, sécurité civile et gestion des crises de l'Assemblée nationale.
- **1er juin : 1ère Assemblée Générale de l'Association des sapeurs-pompiers de l'UE (EUFFAS)**
 La Première Assemblée Générale s'est réunie lors de l'Interschutz, à Hanovre.
- **11 juin 2026 : journée des dirigeants du réseau associatif**
 Une cérémonie d'hommage national aux sapeurs-pompiers et une célébration des 100 ans de l'ODP ont également eu lieu.



LE CONTRAT TERRITORIAL DE SECOURS D'URGENCE

Depuis plus d'un an, le Contrat Territorial de Secours d'Urgence (CTSU) est l'objet d'échanges non consensuels entre les SDIS, majoritairement favorables à sa mise en place, et les services de santé (SAMU/SMUR, transporteurs sanitaires privés), partisans du statu quo. Traduction d'une partie des travaux du Beauvau de la sécurité civile, le dispositif tend pourtant à faciliter le quotidien des uns comme des autres, en améliorant la coordination de la prise en charge préhospitalière des victimes.

Largement soutenu par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, le CTSU répond à de nombreuses problématiques rencontrées par les SDIS, dans un contexte où le secours à personne prend de plus en plus de place opérationnelle.

Le CTSU en bref

Seraient appelés à signer la convention : les SDIS, principaux acteurs du secours préhospitalier d'urgence, les transporteurs sanitaires privés et les associations agréées de sécurité civile, après consultation de l'ARS, du CASIS et du CODAMUPTS-TS, le tout sous l'autorité du préfet. Objectif : élaborer un plan de coordination de ces acteurs à l'échelle départementale, déterminant, entre autres, la politique générale commune du SSUAP, les moyens opérationnels de chacun et la cartographie des lieux destinés à accueillir les victimes. Comme l'indique plus brièvement Norbert Berginiat, vice-président de la FNSPF, médecin et animateur de la commission SSUAP : « Le CTSU, c'est une obligation de se réunir autour d'une table pour déterminer un protocole permettant à toutes les parties de travailler en respect mutuel ».

Un dispositif nécessaire

Travailler en respect mutuel, c'est travailler en se conformant autant que possible aux missions officielles de chacun. Côté SDIS, la réalité d'aujourd'hui s'éloigne de plus en plus de celle d'hier : en 10 ans, une augmentation de plus de 30% du nombre d'interventions de secours aux personnes (4,2 millions en 2024 soit 87% des interventions) a été observée, modifiant de façon substantielle l'activité des sapeurs-pompiers. Du vieillissement de la population à la dégradation du système de santé français – qui touche notamment les urgentistes, submergés par la saturation de leurs services –, le contexte global préoccupant plaide en la faveur d'une réorganisation. Tous touchés par l'arrière-plan structurel, tous concernés.

Les SDIS sont d'autant plus impactés qu'ils sont amenés à assurer un grand nombre de missions de transport sanitaire en cas de carence ambulancière, réduisant parfois leur disponibilité pour les missions prioritaires, le tout en perturbant le système de rétribution. Si la CPAM s'occupe du financement côté ambulanciers, ce sont les Conseils départementaux et les communes qui dotent les SDIS, provoquant des désaccords locaux quant au montant et à la source de leur compensation financière. Un système budgétaire désaccordé qui vient ajouter de la complexité et des tensions à la situation actuelle, et une raison supplémentaire d'appuyer le changement.

Des craintes du côté des urgentistes

De leur côté, les acteurs de la santé concernés par le CTSU, portés par divers syndicats, semblent majoritairement opposés au projet. Leurs craintes reposent notamment sur la régulation médicale, dont ils redoutent de voir la qualité baisser. Or, le CTSU ne prévoit en rien sa remise en question ni ne prévoit de transfert de compétences d'une entité à l'autre. Ainsi, nulle question ici de déposséder les différents acteurs de leurs missions respectives mais de mieux s'articuler, de concert, pour au contraire conserver au mieux ses prérogatives respectives. Intégré au projet de loi de décentralisation porté par le Premier ministre Sébastien Lecornu, mais absent des propositions transmises au Conseil d'État début avril, le dispositif est aujourd'hui pris entre les rouages de la machine législative et les arguments des débatteurs. ■



3 QUESTIONS



À NORBERT BERGINIAT, VICE-PRÉSIDENT DE LA FNSPF ET MÉDECIN

En quoi le choix du préfet de département comme régulateur a du sens ?

Aujourd'hui, la diversité des acteurs (SAMU, SDIS, hôpitaux, CPAM, ARS) brouille les décisions, voire peut être source de conflits d'intérêts. Le préfet, lui, est un interlocuteur neutre : il n'est ni du côté du ministère de l'Intérieur, ni du côté du ministère de la Santé. Il est là pour faire appliquer la loi au niveau du département, et représente ainsi tous les ministères sans distinction. C'est aussi en cela que le CTSU avait été intégré au projet de loi de décentralisation du Premier ministre Sébastien Lecornu.

Comprenez-vous les craintes des syndicats des acteurs de la santé concernés ?

Elles sont assez difficiles à comprendre. Les SAMU, notamment, ont l'impression que les SDIS vont avoir la mainmise sur les questions d'aide médicale d'urgence dans le département, mais il n'est pas du tout question de ça. Il s'agit seulement de faire appliquer la loi, et de tout organiser en prenant en compte le tissu local, le nombre d'ambulanciers, de SMUR, etc. Aussi, l'efficacité d'une telle coordination a été prouvée lors du Covid. Dès que les préfets ont repris en main la gestion de crise, tout s'est débloqué.

En quoi le CTSU est indispensable à l'avenir ?

Le système de santé est en train de s'écrouler : les hôpitaux ferment, les urgentistes sont débordés, la sur sollicitation des SDIS réduit les disponibilités des sapeurs-pompiers pour les problématiques actuelles (feux, inondations), on n'arrête pas de tirer la sonnette d'alarme. Tout ça joue aussi sur les effectifs. La démotivation gagne du terrain, les sapeurs-pompiers volontaires s'en vont ou ne viennent pas. C'est notre modèle de sécurité civile qui est en jeu : le plus grand risque c'est que rien ne change.



Raphaël Du Boullay,
Sous-directeur
Technique et des systèmes
d'information SDIS 34

Où en est l'arbitrage relatif aux nouvelles tenues de feu validées par la DGSCGC ?

L'initiative de la DGSCGC visant à renforcer la sécurité des tenues d'intervention s'inscrit dans une dynamique positive d'amélioration de la protection des sapeurs-pompiers.
Il convient néanmoins de rappeler que la responsabilité des équipements de protection individuelle (EPI) relève directement de l'employeur. Leur évolution doit donc s'inscrire dans une démarche concertée, prenant en compte les contraintes opérationnelles et les retours des utilisateurs.
Par ailleurs, conformément au cadre réglementaire applicable aux EPI, toute évolution doit permettre d'améliorer le niveau de protection sans générer de nouveaux risques. Cela suppose notamment des évaluations en conditions réelles et un cadre de mise en œuvre clair pour les SDIS.
Enfin, les prototypes présentés contiennent des PFAS, qui pourraient être totalement interdits en 2030 dans les textiles, alors même que des alternatives existent.
En bref, si nous ne sommes pas aujourd'hui défavorables au changement, ce sujet présente des zones d'ombre, notamment l'actualisation attendue de l'article 14 du décret de 2015. Nous attendons désormais des tests terrain et des réponses claires de la DGSCGC quant à la suite des événements. ■



Véronique Soubelet,
Trésorière adjointe,
en charge des partenariats

En quoi consiste le partenariat signé avec Airbnb.org ?

À la suite des mégafeux de 2022 et des inondations dans le Pas-de-Calais, la fondation Airbnb.org a proposé à la Fédération d'importer en France un dispositif mis en place pour les firefighters américains. L'idée : permettre aux SP sinistrés de trouver un logement provisoire grâce à un crédit de leur compte Airbnb par la société. En France, Airbnb a souhaité élargir le dispositif à toutes les victimes de catastrophes naturelles. La tempête Nils a été l'occasion de le mettre en œuvre. Ma commune étant impactée, j'ai demandé à Airbnb d'aider une mère de famille et ses 4 enfants. Ils ont accepté pour elle, puis pour d'autres, et l'exception est devenue la règle.
Le principe est simple : pour aider les pompiers et leurs familles, les PUD peuvent contacter la Fédération qui, une fois les « dossiers » validés par la fondation et en lien avec le SP sinistré, s'occupera de réserver l'hébergement pour une durée max de 10 jours. Même chose pour les citoyens, qui quant à eux verront leurs cas pris en charge par les maires des communes touchées avec un abondement direct de leur compte Airbnb. Plusieurs dizaines de familles ont été relogées grâce à ce dispositif, que nous espérons voir durer ! ■



Sport

FINAT

La Finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques des sapeurs-pompiers (FINAT) aura lieu le 27 juin 2026 au stade Rébeilleau à Poitiers. L'événement national, organisé par le SDIS 86 et l'UDSP 86 sous le patronage de la FNSPF et de la DGSCGC, devrait accueillir près de 1000 athlètes en Vienne. Au programme, six épreuves techniques (traction d'un dévidoir, lancer de commande, progression dans une chicane, franchissement d'une haie, passage d'une poutre en portant un tuyau, porté de sac) et six épreuves athlétiques (vitesse, demi-fond, lancer du poids, saut en hauteur, grimper de corde, relais 4x400).



Événement

Centenaire de l'ODP

En 2026, l'Œuvre des Pupilles fête ses 100 ans. Un siècle que l'association a choisi de célébrer à travers plusieurs événements tout au long de l'année. Pour lancer ce centenaire, un premier hommage a été rendu au fondateur de l'Œuvre, le Commandant Georges Guesnet, le 27 mars, à La Neuville-en-Hez.
Le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe est venu s'ajouter aux temps mémoriels le 3 avril, précédant un grand événement intergénérationnel organisé à l'Élysée Montmartre. S'en suivront d'autres temps forts, dont deux portés par les pupilles : l'ascension des 3 sommets (Canigou, Carlit et mont Blanc) pour six d'entre eux, puis 3 jours de navigation à bord du Belem, l'un des plus anciens trois-mâts d'Europe, pour 38 volontaires.



Compétition

Les JSP de la Sarthe à l'honneur à la MSPF

Lors du Rallye JSP qui a eu lieu lors du Congrès du Mans en 2025, trois équipes lauréates ont remporté un séjour à Paris les 18 et 19 février 2026. La MSPF a profité de cette visite dans la capitale pour organiser, avec l'appui de la Commission fédérale JSP, une cérémonie de remise des prix. Présidé par Florence RABAT, vice-présidente de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France en charge de la jeunesse, l'événement a permis aux JSP de la Sarthe gagnants de découvrir la MSPF, et, information attendue des jeunes Sarthois, le classement final du Rallye. Félicitation à l'équipe SDIS72 – « Sud est Manceaux 5 » constituée de JSP 4 qui remporte la première place !



Challenge

Challenge SR/SSUAP

Le Challenge National de Secours Routier et de Secours et Soins d'Urgence aux Personnes (SR/SSUAP) a eu lieu à Pontivy (56) du 10 au 12 juin 2026. Organisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, en collaboration avec le SDIS du Morbihan, cette 10e édition a une fois de plus rassemblé des centaines de participants issus de plus de 30 SDIS autour de deux challenges :
le challenge secours routier (avec deux épreuves de désincarcération) et le challenge secours et soins d'urgence aux personnes (avec deux épreuves de secourisme).

Agenda



4 JUILLET

Rassemblement technique national des JSP, Vittel



16 SEPTEMBRE

Cérémonie de dépôt de gerbe pour l'anniversaire de la mort du Commandant Guesnet, fondateur de l'ODP, cimetière du Père-Lachaise, Paris



DU 30 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE

Mondial Secours & Protection, La Roche-sur-Foron Annecy

VENDREDI 2 OCTOBRE

Assemblée générale de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, La Roche-sur-Foron

Partenariats

DÉCATHLON PRO



Depuis 2025, Décathlon et Décathlon Pro avancent main dans la main avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Un partenariat évident construit autour de valeurs communes – solidarité, performance, esprit d'équipe, bien-être – et de sujets partagés tels que la prévention des risques et la promotion du sport et de la santé. C'est dans ce cadre, et pour répondre au mieux aux besoins des sapeurs-pompiers en matière d'équipements et de matériel d'entraînement, que Décathlon Pro offre aux amicales, adhérents de la FNSPF et unions régionales et départementales une remise de 10% sur leurs commandes. Profitez-en dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2026, en utilisant le code FNSPF112. ■

NESPRESSO

Cela fait maintenant 3 ans que Nespresso et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France travaillent de concert. Trois années durant lesquelles vos casernes et amicales se sont petit à petit équipées des machines à café et des capsules de la marque, grâce à des offres spécialement conçues pour les sapeurs-pompiers de France. En 2026 encore, Nespresso Professionnel vous permet d'équiper vos lieux de vie. Jusqu'à 17% de remise sur vos cafés, des offres sur les machines, une possibilité de souscrire à un abonnement permettant une gestion simplifiée des consommations, des tarifs exclusifs et une livraison régulière des capsules, un service événementiel : pour profiter des diverses options proposées par notre partenaire et obtenir un devis, adressez vos demandes à : contact.kam@nespresso.com. ■





CONFÉDÉRATION DES BURALISTES

Jeudi 12 mars, le Président de la FNSPF Jean-Paul Bosland et celui du Conseil d'administration de la Confédération des buralistes ont officialisé le renouvellement de leur convention de partenariat pour la période 2026-2030. Deux réseaux forts, plusieurs missions communes : promouvoir le volontariat, prévenir les risques de feux de forêt avec la distribution de cendriers de poche et participer à la résilience de la population en formant les buralistes aux gestes qui sauvent. ■

APPEL AUX SAPEURS-POMPIERS ÉLUS MAIRES EN 2026 !
Participez à notre recensement en vous déclarant avec ce QR code

SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

FACE AUX RISQUES
AGISSONS
BIEN PRÉPARÉS, BIEN PROTÉGÉS



POUR LA NATURE,

J'ADOPTE UN CENDRIER DE POCHE !

Fédération Nationale SAPEURS • POMPIERS DE FRANCE

VALABRE

CONFÉDÉRATION DES BURALISTES
COMMERÇANTS D'UTILITÉ LOCALE

CENDRIER DE RUE - POUBELLE - CENDRIER DE POCHE

#MonMégotOùIlFaut